



Conférence
de presse

CCMSA

18 OCTOBRE 2022

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore

SOMMAIRE

Fiche 1 - La MSA, présente aux côtés des agriculteurs en crise, participe aux aides mises en place pour soutenir les agriculteurs

Fiche 2 - La MSA déploie depuis 10 ans une politique forte au service des enjeux sociétaux économiques et environnementaux

Fiche 3 - Le mutualisme de la MSA : « Engagés pour l'Alimentation » les élus MSA organisent 347 événements partout en France

Fiche 4 - 39,5 millions de fraudes évitées : une volonté et un souci de bonne gestion des finances publiques

Fiche 5 – La MSA porte une politique de promotion de la santé et de prévention volontariste

Fiche 6 - La stratégie santé de la MSA, centrée sur les défis de santé des territoires ruraux

Fiche 7 - Plan de prévention du mal-être en agriculture : La MSA accompagne et soutient le monde agricole contre le risque suicidaire

Fiche 8 - Avis PLFSS

FICHE 1

La MSA participe aux aides mises en place pour soutenir les agriculteurs

Dans un contexte marqué par les crises écologiques, économiques et internationales, la MSA accompagne les agriculteurs face aux difficultés subies au quotidien. Si la prise en charge de cotisations et contributions sociales est prévue au budget de la MSA chaque année, de nombreux dispositifs exceptionnels de soutien financiers ont été mis en place en 2022.

Ainsi, une première enveloppe exceptionnelle spécifique de 170 millions d'euros a été débloquée pour permettre la prise en charge des cotisations sociales des exploitants ayant subi des pertes de récoltes suite à l'épisode de gel d'avril 2021.

15 571 dossiers sur les 39 961 dossiers déposés pour cette demande de prise en charge ont déjà été traités pour un montant de prise en charge de plus de 52 millions d'euros.

A noter : en complément de ce dispositif géré par les caisses de MSA, des aides au titre des calamités agricoles et un complément d'indemnisation pour les exploitants assurés ont été mis en place par l'Etat en lien avec les Directions Départementales des Territoires.

Une seconde enveloppe exceptionnelle de 20 millions d'euros a été débloquée pour la prise en charge des cotisations sociales des exploitants et employeurs touchés par la crise conjoncturelle de la filière porcine.

A noter : en complément de ce dispositif géré par la MSA, une aide à la trésorerie de 270 millions d'euros a été mise en place par le Gouvernement.

Compte tenu de l'inflation liée à la crise ukrainienne, le Gouvernement a débloqué une enveloppe exceptionnelle de 150 millions d'euros dans le cadre du plan national de relance et de résilience, pour la prise en charge des cotisations sociales sur la base de critères ciblés.

A ce jour, 24 553 dossiers de demandes de prise en charge ont été déposés à la MSA.

A noter : en complément de ce dispositif géré par la MSA, une aide « alimentation animale » est mise en place par l'Etat et gérée par France AgriMer.

Outre ces dotations exceptionnelles, la MSA dispose en 2022 d'une enveloppe de 30 millions d'euros qui a permis une prise en charge partielle ou totale des cotisations des exploitants et employeurs agricoles en difficulté. Cette enveloppe a été abondée de 5 M€ au titre du gel 2022 (il convient de noter que l'enveloppe de prises en charge de cotisations 2023 sera également abondée de 10 M€ pour tenir compte de ce même aléa). Ainsi :

Une première enveloppe de 15 millions d'euros a été répartie entre les caisses de MSA, en fonction de leurs situations locales, dont 7 millions réservés à l'influenza aviaire.

Une seconde enveloppe de 20 millions d'euros est sur le point d'être répartie, dont 5 millions d'euros pour le gel 2022, 2 millions d'euros en complément pour l'influenza aviaire, 2 millions d'euros pour la grêle 2022 et 8 millions d'euros pour la sécheresse 2022.

Les équipes MSA et les délégués élus des 35 caisses locales se sont fortement mobilisés en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, de solidarité et de soutien aux populations agricoles et rurales.

La MSA, organisme de protection sociale du monde agricole, agit au plus près des besoins de ses adhérents. Les élus du régime agricole sont soucieux d'accompagner et d'épauler les agriculteurs et leurs familles dans les périodes de crises quelle qu'en soit l'origine. Grâce à sa gouvernance mutualiste et solidaire, la MSA peut mettre en œuvre des solutions d'aides financières qui permettent d'atténuer les conséquences immédiates des crises subies.

Enfin, la MSA dispose de nombreuses aides conçues pour accompagner les agriculteurs, salariés et exploitants, et leurs familles dans toutes leurs difficultés. Elles sont présentées dans le guide en ligne Pass'Agri : www.msa.fr/lfy/pass-agri

La MSA déploie depuis 10 ans une politique forte au service des enjeux sociétaux économiques et environnementaux

La MSA en tant que service public exemplaire déploie une politique forte au service des enjeux sociétaux, économiques et environnementaux. Cet engagement citoyen du régime agricole entre en résonance avec les missions de protection sociale et les valeurs mutualistes de l'institution au service des populations qu'elle protège aujourd'hui et pour l'avenir.

Ainsi la MSA a mis en place une gouvernance de sa politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui comprend un comité stratégique des politiques institutionnelles et un comité opérationnel RSE, instances relayées au sein des caisses locales.

La conjoncture actuelle et les premiers résultats obtenus par la MSA confortent la pertinence de sa démarche :

Une politique immobilière vertueuse en termes de sobriété énergétique et de qualité de vie au travail

La politique de gestion du parc immobilier de la MSA entamée en 2016 a permis d'optimiser les surfaces occupées en regard de l'évolution des effectifs. Par ailleurs, grâce à la réhabilitation des 18 bâtiments (renouvellement des systèmes de chauffage, travaux d'isolation) et la construction de nouveaux bâtiments répondant aux normes énergétiques et utilisant des matériaux bio-sourcés. Ainsi, sur cette période, la consommation énergétique passe de 67,2 millions de KWH (2016) à 60,8 millions de KWH (2021) soit une baisse de 10%.

Quelques exemples,

- A Boves, le bâtiment du siège de la MSA de Picardie (4 500 m²), livré en 2019, a été réalisé les critères « Passiv Haus ». Le mode de chauffage est un combustible végétal, le miscanthus (pour un bilan carbone positif par piège à CO²). Le choix du miscanthus comme nouvelle énergie de chauffage doit initier une nouvelle filière agricole sans intrants (engrais, herbicides, pesticides) permettant des rotations culturales pour régénérer les sols. Le bâtiment est à Ventilation Naturelle Nocturne (VNN), sans climatisation électrique. Les eaux de pluie sont dirigées vers une mare qui fait office de bassin d'infiltration lente. Les toitures sont végétalisées (avec 40 à 60 cm d'épaisseur pour assurer une inertie thermique). Le bâtiment fait appel pour partie recouvert à des matériaux bio-sourcés. Les façades sont couvertes pour partie en bois Douglas issu de forêts françaises et, pour partie de briques posées sur une isolation en matériaux bio-sourcés (paille, lin, chanvre). Lors de la construction, il a été mis en place un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED), avec « Charte Chantier Propre » annexée aux contrats de travaux et avec désignation d'un « Responsable Environnement ».

- La MSA de Corse a quitté en 2020 un bâtiment énergivore pour acquérir en périphérie d'Ajaccio un bâtiment (2 163 m² SUB) avec isolation thermique par l'extérieur dont le confort thermique est assuré par des pompes à chaleur réversibles.

- La MSA de Charentes a construit en 2019 à l'Isle d'Espagnac un bâtiment de 4 900 m² revêtu d'un matériau local à faible incidence carbone (pierre de taille issue d'une carrière située à 20 km). La toiture est végétalisée.

Depuis plusieurs années, les MSA et la CCMSA produisent des indicateurs de consommations de fluides (Programme PEE). Elles ont désigné des correspondants dédiés à cette mission de suivi d'indicateurs de performance énergétique. Ces données sont inventoriées dans deux bases de données des Organismes de Sécurité Sociale de l'outil Rapsodie, « PERL'S » et « RIOSS ».

Enfin, dans le cadre des crises économiques et climatiques actuelles, la MSA applique les consignes de sobriété énergétique formulées par l'Etat.

Le plan de mobilité favorise la réduction de consommation des énergies fossiles :

Entre 2019 et 2021, la flotte automobile a été réduite de 4% et le parc automobile électrique a progressé de 31 % et le nombre de kilomètres parcourus a diminué de 96 % sous les effets de la crise sanitaire, du télétravail et du recours aux outils numériques pour faciliter les échanges avec les collaborateurs, les élus, les partenaires et certaines catégories de ressortissants. Entre 2020 et 2021, cette tendance à la baisse s'est confirmée.

La MSA encourage les mesures s'inscrivant dans la mobilité sobre grâce aux changements de comportements. Ainsi depuis 2014, 15 caisses MSA ont pris des décisions en faveur de l'octroi d'un forfait mobilité ainsi que des mesures de type Indemnités kilométriques soutenant le recours au vélo comme moyen de déplacement. Et dans le cadre des mesures prises pour soutenir le pouvoir d'achat, lorsqu'il n'y a pas en milieu rural de transports alternatifs, entre le domicile et le lieu de travail, une indemnité kilométrique peut être attribuée.

Enfin, le recours au covoiturage, autopartage, domicile – travail est encouragé.

La MSA sensibilise à la sobriété numérique

Depuis 2020, une sensibilisation aux bonnes pratiques est largement diffusée auprès des salariés des caisses de MSA. En particulier, cette prise de conscience partagée a créé une coopération renforcée entre l'organisme informatique i MSA, très engagé sur ce thème, la CCMSA et le réseau des MSA. Avec entre autres,

- Une démarche de labellisation Numérique responsable,
- L'organisation de challenge cyber clean up de nettoyage des messageries et des espaces de stockages
- Le développement de la part des marchés comportant des clauses sociales et environnementales

Ces démarches reposent sur la mobilisation et l'engagement des salariés et des élus de l'Institution autour de cet enjeu stratégique grâce à une politique de communication structurée autour des écogestes.

FICHE 3

Le mutualisme de la MSA : « Engagés pour l'Alimentation » les élus MSA organisent 347 événements partout en France

Les élus bénévoles de la MSA sont partie prenante de l'engagement sociétal pris par la MSA et mis au service des populations rurales. Ainsi le mutualisme, incarné par 13 760 représentants, est l'assurance pour ses adhérents et les populations rurales de voir leurs intérêts représentés par des membres de leur profession et de leur communauté. Eux-mêmes issus du monde agricole, les élus MSA font office de véritable courroie de transmission et relèvent les défis qui s'imposent à la société en s'engageant aux côtés des populations rurales, précaires et agricoles.

Depuis le début de la crise sanitaire, les élus MSA ont été les interlocuteurs privilégiés du monde agricole, auquel ils ont apporté leur soutien inconditionnel et bénévole. Cet engagement auprès des populations rurales a pu aboutir à la création de dispositifs de soutien du monde agricole et de ses ressortissants dès le premier confinement.

La MSA a pu s'appuyer sur le maillage territorial de son réseau d'élus pour créer dès mars 2020 l'opération **MSA Solidaire**, dans le but de mettre en place des dispositifs solidaires de proximité pour les adhérents MSA et les populations rurales dans le besoin. MSA Solidaire a permis la réalisation de 300 000 actions au cours du premier confinement (boucles de solidarité, livraison de matériel médical, téléassistance, etc).

Ainsi, les délégués bénévoles, (en complément de l'action des experts des caisses- travailleurs sociaux, conseillers en protection sociale, etc.), grâce à leur proximité, accompagnent les populations locales et animent la vie des territoires grâce à de grandes opérations avec par exemple le Secours Populaire. Depuis, les élus MSA se sont mobilisés à plusieurs reprises lors de grandes *opérations de solidarité* :

- **Noël solidaire** : En novembre 2021, pour une collecte nationale en partenariat avec le Secours Populaire, afin de permettre aux familles les plus modestes de fêter Noël et la nouvelle année dans la dignité et ayant abouti à la collecte de 20 750 dons et plus de 41 000 euros ;
- **Soutien au peuple ukrainien** : En mars 2022, pour une collecte nationale afin d'apporter un soutien en première urgence au peuple ukrainien et dont le Secours populaire était relai, et ayant abouti à la collecte de 1542 dons et plus de 53 000 euros ;



Et aujourd'hui, avec la mobilisation des élus MSA « Engagés pour l'Alimentation » du 1^{er} au 9 octobre : 347 événements et actions organisés simultanément partout en France, afin de mobiliser les populations rurales autour d'un thème commun, l'alimentation.

Lutte contre la fraude en 2021 : 37,9 millions d'euros détectés

La MSA a inscrit depuis de nombreuses années la lutte contre la fraude comme un axe fort de sa stratégie institutionnelle. Sa constitution en guichet unique lui permet d'agir à la fois sur la fraude aux prestations et la fraude aux cotisations. La MSA a renforcé ses moyens d'actions pour permettre un meilleur ciblage des dossiers à contrôler tout en multipliant les actions en inter régime en France et à l'international.

En 2021, plus de 37 millions d'euros de fraudes ont été détectées par l'ensemble des caisses de MSA, soit une augmentation de 29,6 % par rapport à l'année précédente.

Le montant de la fraude aux prestations détectée représente 12,6 millions d'euros

Branche	2018	2019	2020	2021
	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
Santé	5 395 202	5 161 308	2 758 388	4 956 885
Famille	4 297 073	4 806 598	4 799 255	4 565 914
Retraite	1 522 562	3 217 396	3 946 451	3 058 905
Total	11 214 837	13 185 304	11 504 094	12 581 705

Les actions de contrôle des établissements et professionnels de santé sont restées suspendues en 2021, tenant compte du contexte sanitaire, tout en maintenant le cap sur les branches famille et retraite.

Ainsi, le montant de la fraude aux prestations détectée est de 12,6 millions d'euros contre 11,5 millions d'euros en 2020 (+9,4 %). Cette hausse provient essentiellement de la branche santé (+80 %) pour laquelle ont été décelés 4,95 millions d'euros de fraudes. La majorité de ce montant, d'un niveau similaire à celui de 2019 (avant la crise Covid), provient de la fraude constatée concernant les professionnels de santé, et qui a compensé la suspension des contrôles des établissements qui a continué en 2021. Durant cette période, la MSA a mis en place des actions de ciblage en matière de transports sanitaires et participé aux actions inter régime concernant les centres de santé.

Les montants de fraudes détectées sont stables pour la branche famille (4,56 millions d'euros) et en diminution pour les branches retraite de -22,5 % (3 millions d'euros).

Le montant de la fraude aux cotisations et au travail illégal et dissimulé s'élève à 25,3 millions d'euros

	2018	2019	2020	2021
	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
Fraude aux cotisations	6 854 209	5 391 016	5 230 559	6 230 628
Travail illégal	10 052 424	10 876 285	12 523 042	19 108 318
Total	16 906 633	16 267 301	17 753 601	25 338 945

La stratégie MSA se veut résolument volontariste, pour répondre aux enjeux attachés à la lutte contre la fraude aux finances publiques (pérennité du système, juste concurrence, préservation des droits de travailleurs, etc.) et poursuivre l'adaptation continue des outils et du cadre juridique permettant de lutter efficacement contre des phénomènes de fraude en constante évolution.

● **Conformément aux priorités d'actions données par les Pouvoirs publics, la MSA s'attache à lutter contre les détachements irréguliers en agriculture.** L'agriculture représente en effet l'un des principaux secteurs à faire appel au détachement en France, après l'industrie et le BTP.

Ainsi, la MSA :

- Inscrit ses contrôles dans un cadre partenarial (CODAF ou DEETS notamment) ;
- Poursuit les travaux d'appariement à la base SIPSI (base des Déclarations Préalables de Détachement) administrée par le ministère du travail, de façon à pouvoir cibler plus efficacement ces contrôles, en amont, et faciliter la conduite des investigations, en cours de contrôle ;
- Porte une proposition d'évolution des textes, actuellement reprise dans le PLFSS 2023, en vue du rattachement systématique au régime agricole (dès lors que les conditions du détachement ne sont pas remplies) des salariés intérimaires détachés auprès des entreprises utilisatrices exerçant une activité agricole. Cette nouvelle disposition permettra une gestion de la procédure « de bout en bout » par la MSA, sans avoir à mobiliser le réseau URSSAF, en cours de contrôle, pour procéder à l'engagement du redressement et à l'assujettissement des salariés au régime général (en-dehors de cette règle dérogatoire d'assujettissement les salariés intérimaires relèvent quasi exclusivement de l'URSSAF).

● **La stratégie MSA vise également à assurer une efficacité toujours plus affirmée en matière de recouvrement effectif des cotisations éludées ayant été redressées.** La MSA déploie actuellement de

nouveaux accès à certaines bases de données hébergées par la DGFIP, un déploiement qui constitue également un levier efficace pour sécuriser les redressements en matière de travail dissimulé. La MSA participe également à un protocole expérimental d'échange d'information avec l'AGRASC (Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués).

● **Aux côtés des situations de travail dissimulé, la fraude aux cotisations pénalise gravement l'équilibre des finances publiques et revêt de multiples facettes.** Les caisses de MSA poursuivent donc des actions en matière de lutte contre la fraude aux cotisations (manœuvres visant à se voir reconnaître un droit à exonération ou un statut minorant indûment le montant des cotisations et contributions exigibles, etc.). Ces actions sont réalisées dans un cadre juridique sécurisé : les dossiers de fraudes sont systématiquement instruits au sein d'un Comité Local LCF (CLCF) sous l'égide de la direction de la caisse.

Bilan 2021

Santé	5 millions d'euros
Famille	4,6 millions d'euros
Retraite	3 millions d'euros
Cotisations	6,2 millions d'euros
Travail illégal et dissimulé (TID)	19,1 millions d'euros
Total	37,9 millions d'euros

La MSA porte une politique de promotion de la santé et de prévention volontariste

Dans le cadre de sa stratégie santé, la MSA porte une politique de promotion de la santé et de prévention volontariste au service de ses adhérents et des populations rurales les plus éloignées des parcours de soins. A cet égard, la MSA exprime sa satisfaction quant aux mesures annoncées par les pouvoirs publics en la matière. Elles viennent compléter les actions déjà menées par la MSA, et en particulier celles visant à réduire les inégalités de santé, préoccupation majeure du régime agricole.

La mise en œuvre des campagnes de prévention nationales

La MSA souscrit à la volonté des pouvoirs publics et place la prévention primaire au cœur de son action en matière de santé. Ces actions de prévention concernent les vaccinations, les dépistages organisés des cancers, la lutte contre les addictions, etc.

Les derniers chiffres des campagnes menées :

- Taux de couverture vaccinale contre le virus de la grippe pour la campagne 2021-2022 est de 59,3 % (59,4 % pour les personnes de 65 ans et plus) ;
- Taux de dépistage organisé du cancer du sein de 59,9 % en 2021 ;
- Taux de dépistage organisé du cancer colorectal 34,1 % en 2021 ;
- Taux de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus 49,5 % en 2021.

Une politique de prévention adaptée aux besoins propres de sa population

En complément du déploiement des actions de prévention demandées par l'Etat, la MSA déploie une politique de prévention répondant aux besoins propres de sa population et en partenariat étroit avec les professionnels de santé.

Les actions ainsi mises en œuvre s'adaptent à tous les milieux (scolaire, professionnel, retraite...) et à tous les âges de la vie.

Par exemple,

- Pour les enfants et les familles :

Les "Petits Ateliers Nutritifs" réalisés pour les jeunes parents d'enfants de 0 à 2 ans se tiennent principalement en zones rurales. Ils permettent d'améliorer leur connaissance sur la diversification alimentaire et globalement de modifier les comportements sur l'alimentation du jeune enfant.

En 2021 : 190 ateliers se sont tenus avec la participation de 720 parents et sur le premier semestre 2022 120 ateliers ont lieu rassemblant 540 participants.

Les ateliers "Education à la santé familiale" (ESF) aident les familles à mieux gérer leur santé, et à adopter des comportements vertueux.

– Pour les personnes âgées :

Les ateliers d'éducation à la santé (mémoire, nutrition, équilibre, activité physique, bien-être, etc.) sont un véritable lien social pour les seniors et leur permettent de préserver leur autonomie en matière de santé. Ils sont réalisés en inter-régimes (CNAV, CNRACL, Agirc-Arrco) et en lien étroit avec la CNSA.

– Pour les personnes éloignées du soin :

"Les Instants Santé" est un programme d'éducation et de prévention en santé pour les assurés sous-consommateurs de soins. En moyenne, 69 % des sous-consommateurs de soins y ayant participé ont réintégré le parcours de santé ;

Les Entretiens Motivationnels permettent à 70% des personnes qui en ont bénéficié de consulter un médecin dans les 3 mois qui suivent.

– Pour les professionnels de santé :

La formation à l'éducation thérapeutique consiste à former des professionnels exerçant en maison de santé pluri professionnelle à l'éducation thérapeutique de patients polyopathologiques.

La MSA crée des services et des produits innovants pour l'ensemble de la population

Lantichute est un outil de prévention des chutes dédié au personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des résidences autonomie. Il permet notamment le recensement et l'analyse des chutes des résidents. Les équipes sont ainsi mieux équipées pour agir plus rapidement sur une situation à risque et éviter la survenue de chute : installation de rampes dans les couloirs, formation du personnel, organisation d'une activité de marche pour les résidents, etc.

Premier facteur de mortalité chez les personnes âgées, les chutes sont responsables de 9 300 morts par an chez les plus de 65 ans [chiffre Santé publique France].

Les entretiens motivationnels personnalisés par téléphone (EPT) est une action spécifique d'*allers* qui renforce la campagne d'invitation à la vaccination anti grippale. Ces entretiens sont réalisés par des infirmiers diplômés d'état spécifiquement formés.

13 438 femmes assurées à la MSA de 65 ans primo-vaccinantes ont été ciblées en 2021-2022 par le dispositif EPT grippe : le taux de vaccination est de 32% chez les 12 616 femmes contactées et de 23% chez les femmes qui n'ont pas pu être contactées.

La stratégie santé de la MSA centrée sur les défis de santé des territoires ruraux

La MSA, actrice des politiques territoriales en santé, ancre sa position au travers de sa stratégie santé qui met son savoir-faire au service des populations rurales afin de contribuer à la résorption des inégalités d'accès à la santé dans les territoires ruraux et garantir la qualité et la pertinence de la prise en charge, à chaque étape du parcours de santé.

Lutte contre les inégalités de santé en territoires

Fort de son expérience de longue date dans ce domaine, elle est en pointe dans le soutien au développement de la coopération entre les professionnels de santé des soins primaires, les spécialistes de recours, les établissements de santé et les acteurs du social et du médico-social dans les territoires ruraux :

En 2022, les caisses de MSA étaient impliquées dans l'accompagnement à la création de 70 structures d'exercice coordonné (SEC) : 40 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), 19 Maisons de Santé Pluri-disciplinaires (MSP), 6 Equipes de Soins Primaires (ESP) et 5 Centres de Santé (CDS). Depuis 2019, la MSA a accompagné la création de près de 120 structures d'exercice coordonné.

Par ailleurs,

- Une expérimentation est en cours dans 4 territoires visant à **accompagner sur un même territoire un hôpital de proximité et une CPTS afin de faciliter les parcours de santé**. Cette expérimentation est conduite en partenariat avec l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance sanitaire et médico-sociale) et les caisses MSA Bourgogne, MSA Grand Sud, MSA Limousin, MSA Midi-Pyrénées Nord ;
- **La téléconsultation** peut constituer une opportunité complémentaire pour pallier les insuffisances de densité médicale sur les territoires ruraux, dans le cadre d'interventions des professionnels de santé. La MSA souhaite accompagner le développement des téléconsultations. Elle propose de coordonner l'étude d'impact préalable à toute installation d'une borne de téléconsultation dans une France Services, en associant les professionnels de santé du territoire, les usagers, en lien avec le préfet, les collectivités territoriales, les agences régionales de santé (ARS) et les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) ;
- Elle s'implique également dans la **lutte contre les déserts médicaux** en informant les jeunes professionnels de santé en fin de cursus sur l'exercice coordonné libéral en milieu rural avec le dispositif « Eductour ». Une convention de partenariat a, par ailleurs, été signée avec le Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) en vue de promouvoir les stages ambulatoires en milieu rural et de valoriser les travaux de recherche sur la médecine rurale.

Garantir le meilleur soin

Le plan d'action de gestion du risque de la MSA suit les orientations du Plan national de gestion du risque et d'efficacité du système de santé (PNGDRESS) pour lequel la MSA collabore avec la CNAM et l'État. Il vise plusieurs objectifs :

- Améliorer la pertinence des parcours de soins des malades chroniques ;
- Améliorer l'efficacité et la pertinence des soins ciblés sur des prestations : actes, produits de santé, biologie, transports, indemnités journalières ;
- Contrôler et lutter contre les abus, la fraude dans la délivrance des soins ciblés sur des prestations : actes, produits de santé, biologie, transports, indemnités journalières.

Ces objectifs sont déclinés en actions portées par les caisses locales. Ces dernières peuvent également proposer des actions d'initiative locale participant à la réalisation des objectifs.

Plan de prévention du mal-être en agriculture : La MSA accompagne et soutient le monde agricole contre le risque suicidaire

Dans un contexte de crises agricoles successives, des situations de délitement des liens familiaux et sociaux, de repli sur soi, voire de dégradations de l'état de santé et plus particulièrement de l'état psychologique peuvent s'ajouter aux difficultés économiques déjà subies par le monde agricole. Ce mal-être, noté non seulement chez les salariés et exploitants agricoles mais également chez leurs proches, représente un enjeu majeur de santé publique et des territoires ruraux. A cet effet la MSA, actrice de la protection sociale du monde agricole, contribue à la lutte contre ces fléaux au travers de son programme mal-être, articulé selon trois axes fondamentaux.

35 référents mal-être MSA pour humaniser les rapports : la nouvelle gouvernance est déployée et chaque cas est traité de manière personnalisée.

Des comités départementaux mal-être agricole réunissent la MSA, les Organisations Professionnelles Agricoles, les Chambres d'Agriculture de France, associations et coopératives. Ils pilotent et coordonnent l'ensemble de leurs actions afin d'offrir un accompagnement complet et cohérent aux populations agricoles en détresse. Dans ce cadre la MSA recrute les référents mal-être, qui maintiennent le dialogue avec tous ces acteurs à l'échelle des départements couverts par leur caisse. A ce jour, 45 départements ont organisé au moins 1 comité plénier, et 40 ont organisé au moins 1 comité technique.

Les caisses renforcent leurs outils de détection précoce, et incluent un volet sur le mal-être dans les « rendez-vous prestations ». Cet entretien individuel avec un conseiller MSA pour vérifier que l'adhérent perçoit bien de l'ensemble des prestations auxquelles il a droit. Plus de 33 000 rendez-vous ont été réalisés en 2021.

La mise en place de bonnes pratiques permet à la MSA d'accompagner ses ressortissants avec plus d'humanité et en s'adaptant à leurs besoins (traitement personnalisé des dossiers et des courriers, aménagement de la durée de l'échéancier du paiement des cotisations sociales, etc).

Les dispositifs et réseaux de détection sont renforcés pour aller vers les populations isolées face à leurs difficultés.

Agri'Ecoute reçoit en moyenne 300 appels par mois. Cette ligne ouverte 24h/24 et 7j/7 est gratuite. Elle propose une écoute personnalisée par des psychologues formés aux problématiques du mal-être agricole. Si la situation le demande, il renvoie l'appelant vers la cellule pluridisciplinaire de la MSA ou déclenche une procédure d'urgence de prise en charge par le SAMU. Sur les 3500 appels reçus en 2021, 10% ont donné lieu à un suivi psychologique.

La MSA structure le réseau des sentinelles en mettant en lien les 1500 sentinelles actives formées par la MSA avec les ARS et autres acteurs locaux. Ces volontaires, tous acteurs du monde agricole sont formés à la détection du risque suicidaire et agissent directement sur le terrain.

La MSA offre un soutien aux populations rurales dès la réception de premiers signaux de difficultés grâce à la mise en place de son parcours global de prévention de la désinsertion. Avec une approche pluridisciplinaire du maintien en emploi, les ressortissants en difficulté peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé dont les intervenants et prestations changent pour s'adapter à la situation de chacun.

Des dispositifs permettent de prévenir et accompagner toute les formes de difficultés, qu'elles soient personnelles, économiques ou sociales.

Le dispositif Aide au répit est renforcé avec un financement qui s'élève depuis 2021 à 5 millions d'euros. 3256 foyers ont bénéficié de ce service en 2020.

L'augmentation à hauteur de 70% (contre 50% auparavant) de la prise en charge par l'Aide Financière Simplifiée Agricole, offre un meilleur soutien financier et permet d'améliorer les conditions de vie et de travail. Ce dispositif permet désormais à un agriculteur en souffrance suite à la dégradation de ses conditions de travail de bénéficier d'un appui technique de la part d'un conseiller en prévention MSA et d'un soutien financier pour accompagner ses projets d'amélioration de son exploitation.

Proposés par les services de santé sécurité au travail des caisses de MSA, le développement des ateliers « Et si on parlait du travail ? » ont permis à plus de 500 personnes d'améliorer leurs pratiques professionnelles depuis 2016. Ces réunions débats entre exploitants permettent d'échanger idées et conseils afin de favoriser la prise en compte la santé dans le développement de leur organisation du travail.

Les familles endeuillées suite à un suicide ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement psychologique et social par le biais de de la MSA.

Un accompagnement financier peut être mis en place et apporter un soutien aux adhérents MSA au moment où ils en ont le plus besoin (prestation décès, rente ayants droits, pension de réversion).

« La MSA est mobilisée de longue date dans la lutte contre le mal-être agricole. A ce titre, elle salue la création de ce programme et la mise en œuvre de cette feuille de route, qui vient compléter et renforcer l'action menée sur les territoires par la MSA depuis plus de 10 ans. Aujourd'hui, en travaillant main dans la main avec les autres acteurs du secteur de la santé et de l'agriculture, nous savons que nous allons pouvoir démultiplier les résultats de notre action pour le bénéfice des populations agricoles. »

Pascal Cormery, président de la CCMSA.

Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023 : Avis favorable du Conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA

Le Conseil d'administration de la CCMSA, lors d'une séance exceptionnelle le 7 octobre 2022, a rendu un avis favorable relatif au projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023. Les administrateurs, représentant les intérêts de 5,3 millions d'adhérents et issus des trois composantes (exploitants, salariés et employeurs) du deuxième régime de sécurité sociale, se sont particulièrement attachés à analyser les impacts de ce texte sur la protection sociale des populations agricoles et sur la gestion de l'institution.

Evolution proposée par la MSA

Le conseil d'administration exprime sa satisfaction quant à la concrétisation de plusieurs évolutions proposées par la MSA :

- l'amélioration de la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles pluriactifs et des membres de famille en cas de rente ATEXA ;
- l'alignement des dispositions organisant le contradictoire attaché à la procédure de contrôle sur celles existantes au régime général ;
- l'extension du champ de l'affiliation au régime agricole des salariés intérimaires mis à disposition d'employeurs relevant du régime agricole par des ETT établies en France ;
- l'instauration d'une dérogation à la règle de droit commun lorsque l'ETT est établie à l'étranger et met à disposition des salariés intérimaires détachés auprès d'une entreprise utilisatrice exerçant une activité agricole par nature ou par détermination de la loi ;
- l'extension du droit de communication aux agents des organismes sociaux chargés du recouvrement de créances leur permettant d'obtenir la communication de renseignements utiles après constat d'infraction de travail dissimulé.

Il exprime également sa satisfaction concernant :

- la mise en place de rendez-vous de prévention aux âges clés sur le modèle des dispositifs et parcours de prévention MSA tels que les rendez-vous prévention jeunes retraités de la stratégie « Vieillir en bonne santé 2020-2022 » ;
- les mesures de transparence financière dans les établissements et services médico-sociaux ;
- la limitation des arrêts de travail prescrits dans le cadre d'une téléconsultation ;
- l'évaluation des indus par extrapolation des résultats sur échantillon de factures.

Par ailleurs, le conseil d'administration, tout en confirmant l'intérêt d'un cadre sécurisant le versement de l'indemnisation des congés paternité et maternité pour les salariés, alerte sur les effets de report de charge pour les employeurs générés par l'institution de la subrogation automatique.

Santé, accident du travail et maladie professionnelle

Le conseil d'administration émet un avis favorable sur les mesures :

- tendant à rénover la régulation des produits de santé ;
- améliorant et modernisant le service public de la sécurité sociale ;
- permettant le dépistage sans ordonnance et la prise en charge à 100% pour les moins de 26 ans pour d'autres infections sexuellement transmissibles que le VIH ;
- permettant la prise en charge intégrale aux majeures de la contraception d'urgence en pharmacie sans prescription médicale ;
- permettant aux pharmaciens, aux infirmiers et aux sages-femmes de prescrire des vaccins sur la base des recommandations de la Haute Autorité de Santé ;
- renforçant la protection des populations face au Covid ;
- permettant la transparence de l'information sur les charges associées aux équipements matériels lourds d'imagerie médicale ;
- favorisant l'accès à l'innovation, permettant une régulation des dépenses, et encadrant le dispositif de biologie délocalisée.

Soutien à l'autonomie

Le conseil d'administration émet un avis favorable sur les quatre mesures tendant à renforcer la politique de soutien à l'autonomie et notamment l'instauration d'un temps dédié à nos aînés.

Il émet le souhait qu'elles ouvrent la voie à des mesures législatives ambitieuses à la mesure des besoins et des attentes des personnes en perte d'autonomie.

Domaine famille

Le conseil d'administration émet un avis favorable sur les mesures modernisant le complément du mode de garde et initiant le service public de la petite enfance, auquel la MSA prendra toute sa place pour le Régime agricole, aux côtés de la CNAF.

Domaine affiliation/cotisations, contrôle, et recouvrement

Le conseil d'administration émet un avis favorable sur les mesures :

- permettant la déclaration harmonisée des revenus de remplacement ;
- donnant la possibilité aux organismes de recouvrement dont fait partie la MSA de procéder aux corrections en cas de carence de l'employeur.

Il émet le souhait que :

- la proposition de plafonnement des pénalités encourues pour manque de vigilance exclue la solidarité ;
- la proposition relative aux documents et informations dans le cadre d'un contrôle, inclue dans le périmètre d'investigation les informations des personnes ayant appartenues antérieurement au même groupe que la personne contrôlée ;
- la proposition encadrant la durée maximale des contrôles inclue les situations de fraude aux cotisations dans les cas d'opposition à la prolongation du délai ;
- le dispositif TO-DE, qui a fait ses preuves comme meilleur soutien des travailleurs saisonniers et de leurs employeurs, soit pérennisé et pas seulement prolongé annuellement tout en préservant les principes fondamentaux de financement de notre système de protection sociale.

Lutte contre la fraude

Le conseil d'administration émet un avis favorable sur les mesures :

- d'opposabilité en inter-régime des constats opérés par les agents de contrôle ;
- de transmission de signalement de fraude sociale par les greffes des tribunaux de commerce aux agents de contrôle des caisses ;
- d'alignement de la procédure de pénalité financière entre les branches famille, vieillesse et maladie, et de hausse du plafond des pénalités en cas de fraude dans la branche santé.

Il émet le souhait que le nombre de contrôleurs disposant des pouvoirs de police judiciaire soit limité à 1 par caisse.

Le Conseil d'administration central a émis un avis favorable à la majorité sur le PLFSS 2023 selon la répartition des voix suivante :

- **11 voix pour (6 administrateurs non-salariés, 3 administrateurs salariés CFDT, 2 administrateurs salariés CFE/CGC)**
- **8 voix contre (4 administrateurs non-salariés, 2 administrateurs salariés CGT, 2 administrateurs salariés FO)**
- **2 prises d'acte (2 administrateurs UNAF)**